

Prise de position de la Société suisse de médecine de l'addiction SSAM

# Pratiques «occultes» dans la prise en charge des personnes dépendantes

Toni Berthel

Différentes thérapies des addictions coûteuses et prétendument nouvelles ont fait l'objet d'une importante publicité directe ou indirecte via les médias ces derniers mois. Les pratiques de prise en charge qui y sont présentés font l'objet d'un brevet et ne peuvent être conduits que par des intervenants au bénéfice d'une licence spécifique. Le contenu exact de la prise en charge n'est pas rendu publique, en particulier les médicaments impliqués; les intervenants et les patients apparaissent peu ou pas informés de pratiques qu'il convient donc de qualifier d'occultes (p.ex. méthode dite Zobin, Heantos, Prometa, etc.). Des examens approfondis ont montré notamment que les médicaments utilisés n'étaient pas reconnues dans l'indication proposée. Il est choquant sinon hautement discutable sur un plan médical et éthique de constater l'absence de données scientifiques publiées, et l'impossibilité de soumettre les procédures de soins visées à une évaluation rigoureuse et indépendante.

La Société suisse de médecine de l'addiction SSAM est une organisation professionnelle intervenant sur l'ensemble de la Suisse. Elle réunit les médecins du champ des addictions avec notamment des représentants des différentes Facultés

de médecine. La SSAM est opposée à des pratiques de prise en charge occultes, incontrôlables et non fondées scientifiquement. En tant qu'organisation professionnelle, la SSAM se reconnaît dans les principes suivants:

1. La SSAM salue toutes innovations en matière de soins et de thérapies qui répondent aux règles de l'éthique biomédicale.
2. La SSAM s'oppose à la mise en œuvre de techniques thérapeutiques ou de processus de soins occultes, qui se soustraient à l'évaluation critique de la part de la communauté scientifique, et dont l'efficacité et la sécurité n'ont pas été contrôlées ou qui ne peuvent pas être évaluées puisque les informations nécessaires ne sont pas accessibles.
3. La SSAM s'engage à promouvoir l'accès à toutes les formes de prise en charge dont l'efficacité a pu être reconnu. Elle s'attache en particulier à ce que les coûts de ces prises en charge soient couverts par l'assurance-maladie. La SSAM s'oppose à ce que des prises en soin particulières impliquent un financement additionnel à la charge des patients ou des patientes.

Correspondance:  
Dr Toni Berthel  
Société suisse de médecine  
de l'addiction SSAM  
c/o Integrierte Psychiatrie  
Winterthur ipw  
Case postale 144  
CH-8408 Winterthour  
admin@ssam.ch